

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Quimper, le 19 juillet 2023

Point de situation sur la fin de prise en charge des personnes hébergées par le CCAS de Brest – complément d'informations

Suite au communiqué de presse relatif à la situation des personnes hébergées par le CCAS de Brest dont la prise en charge par cette structure avait été prolongée jusqu'au 19 juillet, Philippe Mahé, préfet du Finistère, précise que l'ensemble des personnes prises en charge ou non sont toutes en situation irrégulière après examen de leur dossier.

Parmi les 22 personnes qui vont continuer à être intégrées à un dispositif d'hébergement provisoire, on compte 9 enfants.

Par ailleurs, les 32 personnes restantes ne correspondent pas aux critères de vulnérabilité définis par les dispositions législatives en vigueur :

- ces ressortissants étrangers ont été déboutés de leur demande d'asile / droit au séjour et ont donc reçu une obligation à quitter le territoire français (OQTF) ;
- la situation de ces personnes a fait l'objet d'un double examen au terme duquel il apparaît qu'elles n'ont pas vocation à être prises en charge au titre de l'hébergement considérant leur situation irrégulière et l'absence de vulnérabilité avérée;
- la majorité de ces personnes a été hébergée par l'État pendant plusieurs mois, voire pour certains, plusieurs années et était donc pleinement informée du caractère révocable de leur hébergement.